

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 160-2024

Avis est donné de ce qui suit :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 19 août 2024, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 160-2024 sur la soustraction du territoire de la Municipalité de Rawdon de l'application de l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation

2. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon situé au 3647, rue Queen, aux heures normales d'ouverture.
3. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, ce 20 août 2024.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe